MODALITÉS DE VOTE

Comme le rappelle l'AMF, les actionnaires peuvent exprimer leur vote, sans y être physiquement présents, en amont de l'Assemblée Générale par correspondance ou par Internet.

Nous vous invitons à utiliser la plateforme VOTACCESS pour voter.

VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

Pour voter par correspondance ou être représenté en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire, vous devez procéder de la façon suivante selon votre statut :

PROCÉDURE POUR LES ACTIONNAIRES AU NOMINATIF PUR :		
1	2	3
Complétez le formulaire unique de vote joint à ce courrier ou à télécharger directement sur notre site : www.thermador-groupe.fr	Retournez le document scanné à serviceproxy@cic.fr, l'envoi par courrier pouvant être perturbé, nous vous demandons de privilégier l'envoi par mail.	Pour être pris en compte, votre formulaire de vote devra être reçu au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 31 mars 2021 à zéro heure (heure de Paris).

PROCÉDURE POUR LES ACTIONNAIRES AU PORTEUR		
1	2	3
Complétez le formulaire unique de vote joint à ce courrier ou à télécharger directement sur notre site : www.thermador-groupe.fr	Retournez le document scanné à actionnaires@thermador-groupe.fr	Pour être pris en compte, votre formulaire de vote devra être reçu au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 31 mars 2021 à zéro heure (heure de Paris).

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale ou par mail devront être reçues au plus tard six jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le 31 mars 2021 à zéro heure (heure de Paris) au plus tard. Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société après le 31 mars 2021 ne sera pris en compte dans les votes de l'Assemblée.

… / …

VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Que vous soyez actionnaire au nominatif ou au porteur, en France ou à l'étranger, le vote par Internet est une solution simple et sécurisée. Vous avez la possibilité de voter par correspondance ou par procuration via la plateforme de vote sécurisée Votaccess.

Date butoir pour les votes via Votaccess : lundi 5 avril à 15 heures.

ACTIONNAIRE AU NOMINATIF

Depuis notre site www.thermador-groupe.fr, vous serez automatiquement redirigé vers le site de vote : https://www.actionnaire.cmcicms.com

ACTIONNAIRES AU NOMINATIF PUR	ACTIONNAIRES AU NOMINATIF ADMINISTRÉ
Connectez-vous au site avec vos codes d'accès habituels.	Vous allez recevoir un courrier vous indiquant l'identifiant vous permettant d'accéder au site de vote en ligne (ci-dessus).

Une fois connectés, suivez les indications à l'écran, afin d'accéder au site Votaccess.
Votez, désignez ou révoquez un mandataire.

ACTIONNAIRE AU PORTEUR

1	2
Connectez-vous au site Internet de votre établissement financier. Il vous sera proposé de voter en cliquant sur la ligne relative aux actions Thermador Groupe si votre établissement a adhéré au système de vote électronique.	Après avoir voté, vous avez la possibilité d'imprimer une attestation de prise en compte de votre vote.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question supplémentaire :

04 74 95 63 28

actionnaires@thermador-groupe.fr